

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE87

présenté par

M. Tetart, M. Le Ray, M. Tardy, M. Straumann, M. Fasquelle, Mme Louwagie, M. Abad,
M. Cinieri et M. Suguenot

ARTICLE 74

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.